

Dossier de presse

1. FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE.....	p. 3
2. L'UNION DU PEUPLE POUR RÉTABLIR LA DÉMOCRATIE.....	p.4
Une sortie immédiate de l'Union européenne	p.4
Un programme de redressement national	p.5
3. LA PÉDAGOGIE AU CŒUR DU DISCOURS DE L'UPR	p.6
Une vision pragmatique : des chiffres, des faits, des preuves	p.6
Des conférences explicatives	p.7
4. LE PARTI LE PLUS DYNAMIQUE DE FRANCE	p.8
Une quinzaine de Français rejoignent tous les jours l'UPR	p.8
Internet : fer de lance du parti	p.9
5. NI DE DROITE, NI DE GAUCHE : UN RASSEMBLEMENT	p.10
La charte fondatrice de l'Union populaire républicaine	p.10
Des Français appartenant à toutes les sensibilités politiques	p.10
6. FRANÇOIS ASSELINEAU : LE PRÉSIDENT FONDATEUR	p.12
Quatre questions à François Asselineau	p.13
7. PASSAGES MÉDIAS	p.14
8. RÉSULTATS ÉLECTORAUX	p.16

Contact presse : presse@upr.fr

1. FICHE D'IDENTITÉ DE L'UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

Création

François Asselineau fonde l'Union populaire républicaine (UPR) le 25 mars 2007, jour du 50^e anniversaire de la signature du traité de Rome.

Objectifs

L'UPR souhaite rendre à la France son indépendance et aux Français leur démocratie en faisant sortir la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN.

Ligne politique

L'UPR rassemble les Français au-dessus du clivage gauche/centre/droite. Ce rassemblement provisoire est rendu possible par le refus de prendre position sur les sujets sociétaux et secondaires.

Nombre d'adhérents

L'UPR est le seul parti politique français à rendre public — et en temps réel — le nombre exact de ses adhérents.

L'UPR compte 11 207 adhérents au 12 juin 2016.

Devise

« L'union du peuple pour rétablir la démocratie »

Logo

Le rameau d'olivier a été gravé sur les pièces en Francs par Oscar Roty en 1898. Nous en avons fait le logo de l'UPR car c'est un symbole de paix, de longévité, de prospérité.



2. L'UNION DU PEUPLE POUR RÉTABLIR LA DÉMOCRATIE

L'Union populaire républicaine fonde ses propositions politiques sur un constat : les Français ne sont plus en démocratie. L'UPR explique qu'ils ont perdu la maîtrise de leur avenir collectif tandis que la France n'est plus un État souverain. Cette situation dramatique trouve son origine dans le processus dit de « construction européenne », rejeté par 55 % des Français lors du référendum de 2005.

Une sortie immédiate de l'Union européenne

La première ambition de l'UPR est de réattribuer aux Français cette démocratie qui leur a été volée. Pour remplir cet objectif, l'UPR souhaite faire sortir la France de l'Union européenne et de l'euro conformément à l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE). L'UPR est un mouvement légaliste, farouchement attaché au respect du droit international. Cet article, qui prévoit une période de négociation maximale de deux ans avec les autres partenaires européens, est la seule possibilité légale de quitter l'Union européenne et l'euro.

Article 50 du traité sur l'Union européenne

- 1. Tout État membre peut décider, conformément à ses règles constitutionnelles, de se retirer de l'Union.*
- 2. L'État membre qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. À la lumière des orientations du Conseil européen, l'Union négocie et conclut avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, en tenant compte du cadre de ses relations futures avec l'Union.*

L'UPR s'oppose au principe même de la construction européenne et rejette toutes les promesses d'« autre Europe » faites par l'intégralité des autres partis politiques depuis 35 ans. L'UPR alerte les Français sur l'impossibilité formelle pour la seule France de changer l'Europe, car toute modification substantielle des traités requiert l'unanimité des États membres. Or l'unanimité est en pratique impossible à obtenir sur des sujets importants, les États d'Europe ayant des intérêts divergents.

Afin de rendre aux Français leur indépendance nationale, notamment en matières diplomatique et militaire, l'UPR a également pour programme de faire sortir la France de l'OTAN. L'UPR souligne à cet égard que l'article 42 du TUE inféode indûment la défense de l'Union européenne sous la tutelle de l'OTAN. L'UPR dénonce l'article 5 du traité de l'Atlantique Nord qui retire à la France la maîtrise de sa politique étrangère et qui lui fait courir le risque d'être entraînée dans un conflit de grande ampleur.

Article 42 du traité sur l'Union européenne

La politique de l'Union [...] n'affecte pas le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, elle respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et elle est compatible avec la politique commune de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre.

Article 5 du traité de l'Atlantique Nord

Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité de la région dans l'Atlantique Nord.

Un programme de redressement national inspiré de celui du Conseil national de la Résistance de 1944, actualisé pour le XXI^e siècle.

Le programme de l'Union populaire républicaine s'inspire étroitement de celui élaboré par le Conseil national de la Résistance. Il a été dévoilé pour la première fois le samedi 3 décembre 2011 à Nogent-sur-Marne. François Asselineau est alors candidat pour l'élection présidentielle de 2012. Ce programme comporte des réformes constitutionnelles de grande ampleur. Au-delà de la sortie de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN, l'UPR propose des mesures de première importance pour le redressement de la France.

Elle souhaite garantir la souveraineté populaire et l'indépendance nationale, moraliser la vie publique, protéger les libertés fondamentales, relancer les services publics, défendre les acquis sociaux, protéger l'industrie et l'agriculture française, garantir l'indépendance des médias, etc.

Voici, parmi d'autres, quelques points-clés de notre programme

- ▶ Reconquérir l'indépendance politique et économique de la France en sortant de l'Union européenne et de l'euro par l'application de l'article 50 du TUE.
- ▶ Lutter contre la dette en réattribuant à la Banque de France ses prérogatives régaliennes de financement de l'État et des collectivités locales.
- ▶ Redonner la parole au peuple en instaurant le référendum d'initiative populaire et en instaurant le vote blanc de plein effet.
- ▶ Réformer, dépolitiser et professionnaliser le Conseil Constitutionnel en un Tribunal Constitutionnel avec des magistrats chargés de faire appliquer la Constitution française.
- ▶ Réformer le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en lui donnant des pouvoirs effectifs pour faire respecter la pluralité et la représentativité des opinions.
- ▶ Interdire la privatisation - et renationaliser le cas échéant - les grands services publics : EDF, GDF, La Poste, TF1, TDF, réseaux d'adduction d'eau, réseaux d'autoroute.
- ▶ Inscrire la Sécurité Sociale pour tous et le principe de la retraite par répartition dans la Constitution.
- ▶ Réévaluer substantiellement le SMIC afin de redonner du pouvoir d'achat aux Français.
- ▶ Rétablir les libertés publiques, notamment en restaurant le principe fondamental du secret des correspondances et des télécommunications.
- ▶ Créer un Service public d'information et de la culture (SPIC) afin de garantir l'indépendance des médias publics et d'assurer une juste représentativité de tous les courants d'opinion.
- ▶ Lancer un vaste plan de construction de logements sociaux.
- ▶ Rétablir un contrôle des flux de capitaux, de marchandises, de services et de personnes, afin de lutter contre le chômage et de réduire les effets d'une concurrence déloyale sur l'économie française.
- ▶ Assurer une retraite correcte à tous pour assurer une fin de vie décente à tous nos aînés
- ▶ Redonner toute sa place à l'outre-mer français
- ▶ Donner à l'ensemble des pays de la Francophonie un véritable rôle politique mondial.

3. LA PÉDAGOGIE AU CŒUR DU DISCOURS DE L'UPR

L'Union populaire républicaine s'adresse à l'intelligence des Français. Elle estime que chaque citoyen est en droit d'accéder à des informations neutres et vérifiables. La transparence est au cœur de la vision politique de l'UPR, qui considère que les Français sont aptes à juger par eux-mêmes. C'est pourquoi l'UPR effectue un travail de documentation systématique avant d'exposer une analyse ou une proposition politique.

Une vision pragmatique : des chiffres, des faits, des preuves

Ce travail de recherche approfondi et de veille permanente distingue l'UPR des autres mouvements politiques. Elle explique les causes du déclin de la France en s'appuyant sur les traités européens en vigueur, sur des articles de presse, des études économiques publiées par des économistes réputés, l'INSEE ou Eurostat, etc.

L'UPR revendique une approche rationnelle qui soustrait la réalité des faits et des événements à l'emprise de l'idéologie. À titre d'exemple, l'UPR explique comment l'article 63 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) empêche tout dirigeant de lutter efficacement contre le chômage. Cet article gravé dans le marbre des traités européens interdit toute restriction aux échanges de biens, de marchandises et de capitaux, ce qui autorise les entreprises à quitter le territoire français pour aller produire ailleurs. Cet article est la principale source de désindustrialisation et de chômage en France.

**UNE APPROCHE
CONCRÈTE QUI
SOUSTRAIT LA RÉALITÉ
DES FAITS À L'IDÉOLOGIE.**

Article 63 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Toutes les restrictions aux mouvements de capitaux entre les États membres et entre les États membres et les pays tiers sont interdites.

L'UPR explique également comment l'envol de l'endettement public est directement lié à l'interdiction posée par l'article 123 du TFUE de tout financement à taux nul, par la Banque de France, de l'État et des collectivités locales. Cet article oblige l'État français et les collectivités locales à emprunter auprès de créanciers privés, ce qui menace la souveraineté budgétaire de la France.

Article 123 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Il est interdit à la Banque centrale européenne et aux banques centrales des États membres, ci-après dénommées « banques centrales nationales », d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions, organes ou organismes de l'Union, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des États membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la Banque centrale européenne ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite.

L'UPR explique aussi les origines de la « construction européenne » et fait la démonstration que cette entreprise géopolitique est née de la volonté du gouvernement américain de l'après-guerre de paralyser les nations européennes pour mieux étendre l'influence des États-Unis sur le monde.

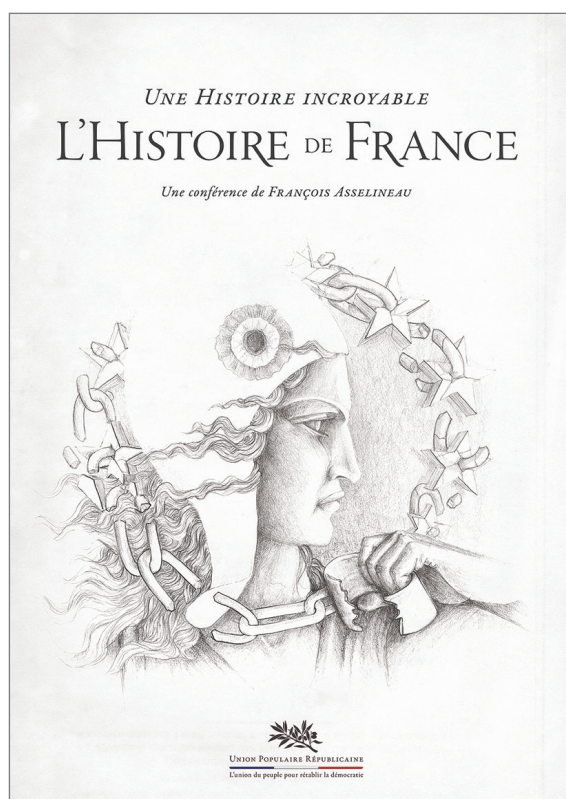
Extrait de la traduction d'un article du Daily Telegraph du 19 septembre 2000

« Des documents déclassifiés du gouvernement américain montrent que la communauté du renseignement des États-Unis a mené une campagne dans les années 1950 et 1960 pour favoriser l'unification de l'Europe. Celle-ci finança et dirigea le Mouvement fédéraliste européen. »

Des conférences explicatives

Depuis la création de l'UPR, François Asselineau, son président fondateur, se déplace en France et à l'étranger pour donner des conférences et porter les analyses du mouvement. Ces interventions publiques, appuyées sur des éléments audiovisuels, abordent des thématiques diverses telles que la géopolitique, l'euro, la construction européenne, l'histoire de France, etc. Il en existe 16 à l'heure actuelle. En janvier 2016, François Asselineau aura donné près de 400 conférences. Ces interventions rassemblent en moyenne entre 50 et 300 personnes.

DE MARS 2007
À MAI 2016, FRANÇOIS
ASSELINEAU
AURA DONNÉ PRÈS DE
400 CONFÉRENCES.



La conférence sur l'Histoire de France est l'une des premières conférences créées par François Asselineau. Elle rencontre un grand succès, en dépit de sa durée de plus de trois heures.



Cette conférence explicative démontre en quoi une sortie de l'euro s'avère être indispensable pour l'économie française. Elle s'appuie sur des données chiffrées et l'opinion de grands économistes tels que Joseph Stiglitz ou Paul Krugman.

4. LE PARTI LE PLUS DYNAMIQUE DE FRANCE

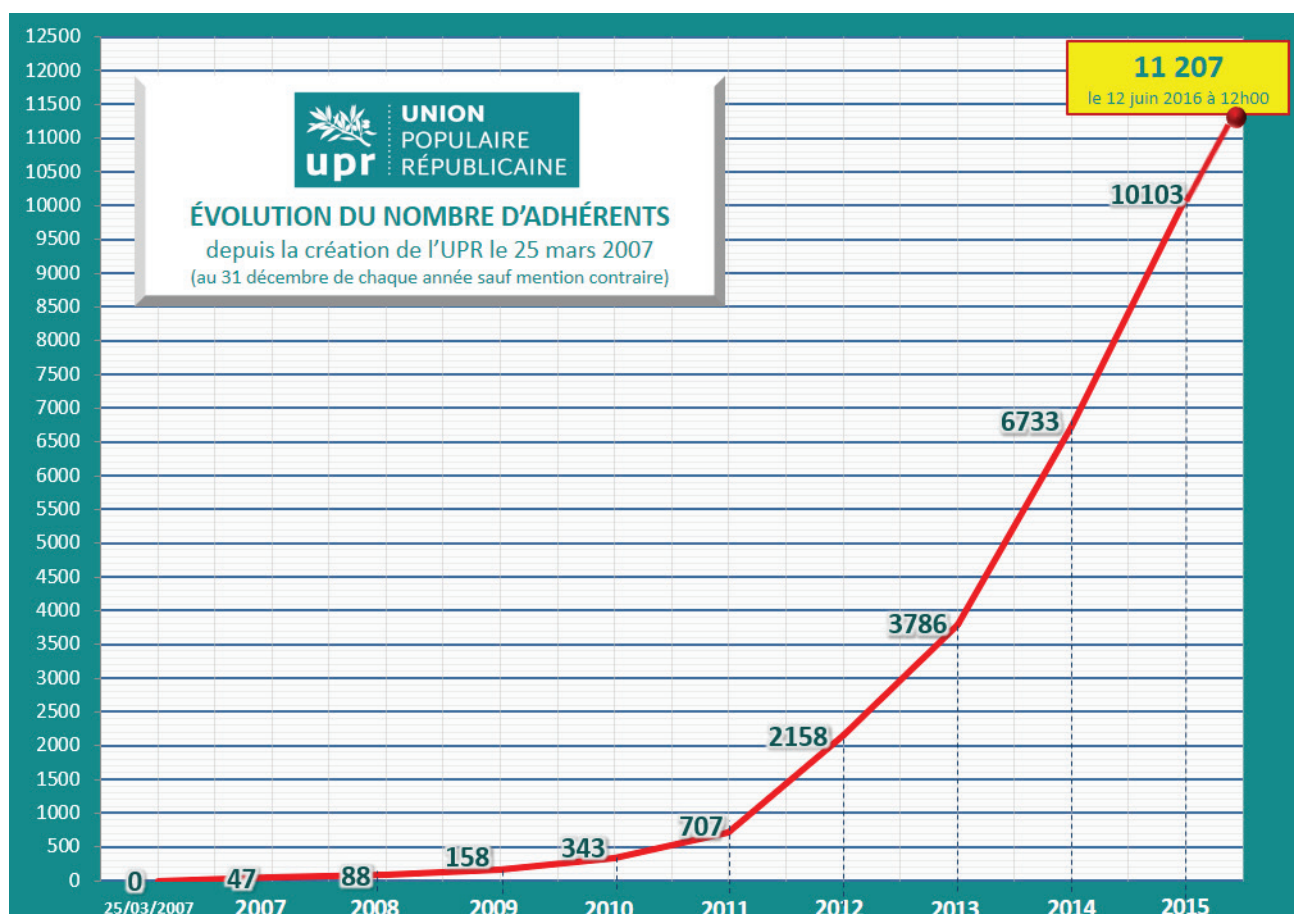
L'Union populaire républicaine est le parti politique français qui enregistre la plus forte croissance. Cette croissance est de nature quasi-exponentielle puisque le parti a enregistré une croissance d'environ 600 % sur les trois dernières années.

Actuellement une dizaine de Français rejoignent tous les jours l'UPR

Depuis l'élection présidentielle de mai 2012 jusqu'au 12 juin 2016, l'UPR a sextuplé ses effectifs, portant le nombre de ses adhérents à 11 207. En moyenne, une quinzaine de Français rejoignent chaque jour l'Union populaire républicaine.

Si ce rythme quasi-exponentiel se poursuit, l'UPR pourrait compter environ 30 000 adhérents pour l'élection présidentielle de 2017. D'ores et déjà, l'UPR compte beaucoup plus d'adhérents que les partis politiques nettement plus médiatisés, par exemple le Nouveau parti anti-capitaliste (NPA) a reconnu en avoir que 2 500 en septembre 2013. L'UPR publie le nombre exact de ses adhérents en temps réel sur son site Internet. Ce chiffre est vérifiable par huissier. Aux élections européennes de mai 2014, l'UPR a été l'un des 12 partis politiques français à pouvoir présenter des listes dans les 8 circonscriptions inter-régionales.

**L'UPR POURRAIT
COMPTER PRÈS DE
30 000 ADHÉRENTS
EN 2017.**



Évolution du nombre d'adhérents à l'UPR depuis sa création, au 31 décembre de chaque année.

Internet : fer de lance du parti

L'UPR est le premier parti politique français à s'être exclusivement développé grâce à Internet. Elle a très vite considéré cette technologie comme une opportunité unique pour faire croître sa notoriété. L'UPR n'a cessé d'accentuer sa présence sur la toile et les réseaux sociaux.

La page Facebook de l'UPR compte plusieurs milliers d'abonnés — 53 467 au 12 juin 2016 — et son compte Twitter est suivi par plusieurs milliers d'internautes — 13 193 au 12 juin 2016 — dont plusieurs personnalités des sphères politiques, médiatiques et économiques. Elle s'exprime régulièrement sur tous ces supports, et François Asselineau y publie des analyses ou des billets d'humeur. La lettre d'information de l'UPR est suivie par plus de 80 000 sympathisants.

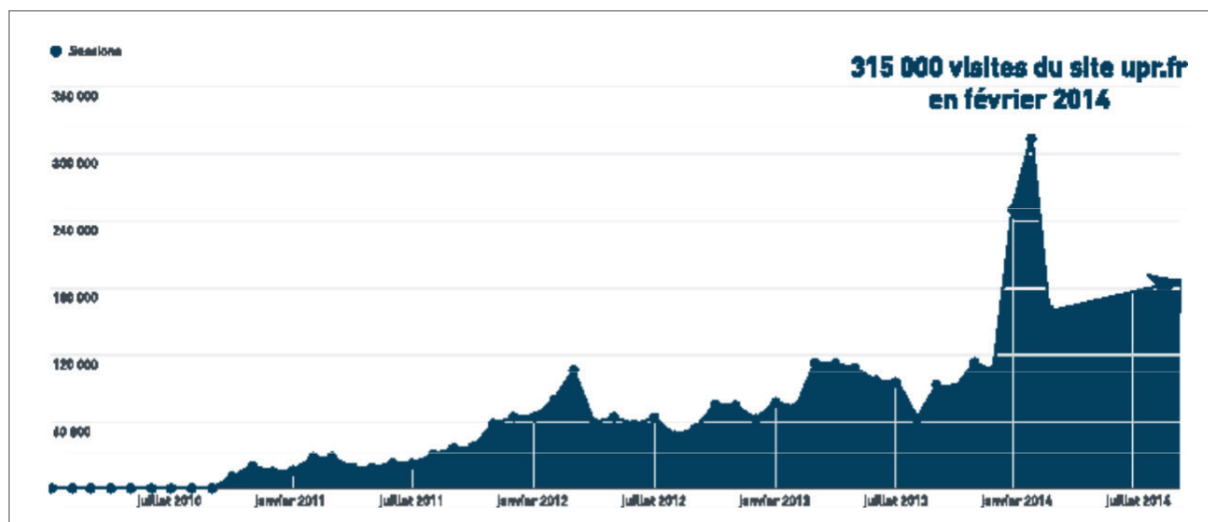
**UPR.FR EST LE
1^{er} SITE LE PLUS
FRÉQUENTÉ PARMIS CEUX
DE TOUS LES PARTIS
POLITIQUES FRANÇAIS.**

Toutes ces publications rencontrent un succès grandissant et sont largement relayées. D'après le site Alexa Ranking, qui mesure la fréquentation de millions de sites internet, le site internet de l'UPR — www.upr.fr — est le 1^{er} site le plus fréquenté parmi ceux des partis politiques français.

Lors des élections européennes de mai 2014, l'UPR a recueilli 77 136 suffrages, soit 0,41% des suffrages exprimés.

Aux élections départementales de mars 2015, l'UPR a obtenu une moyenne de 1,63% des suffrages exprimés dans les 14 cantons où elle présentait des candidats.

En 2009, l'UPR crée une chaîne Dailymotion et une chaîne YouTube pour mettre en ligne les conférences de François Asselineau au format vidéo et les partager avec le plus grand nombre. Ces vidéos connaissent un succès remarquable et sont visionnées par plusieurs millions d'internautes. En mai 2014, l'ensemble de ces vidéos a été visionné plus de 3 000 000 de fois.



Évolution de la fréquentation du site de l'UPR entre juillet 2010 et février 2014.

5. NI DE DROITE, NI DE GAUCHE : UN RASSEMBLEMENT

L'UPR rassemble des Français de toutes sensibilités politiques et de toutes catégories socioprofessionnelles. Ce rassemblement est rendu possible par la volonté de ne pas s'exprimer sur les sujets clivants et sociétaux. Contrairement aux autres mouvements politiques, l'UPR n'a pas vocation à s'installer durablement au pouvoir. Le parti souhaite rassembler provisoirement les Français dans le but d'appliquer son programme, afin de garantir la souveraineté populaire et l'indépendance nationale, puis de s'en aller.

La charte fondatrice de l'Union populaire républicaine

Les adhérents de l'UPR sont liés par la charte fondatrice de l'Union populaire républicaine. Ce document de référence précise les orientations politiques du mouvement et la logique de rassemblement qui anime le parti. Tous les adhérents sont tenus de la respecter.

Conformément à cette charte, l'UPR refuse de s'exprimer sur les sujets sociétaux qui dissimulent les véritables enjeux et divisent les Français. Elle ne s'exprime pas sur le mariage pour tous, l'euthanasie, l'avortement, la prostitution, etc. En agissant ainsi, l'UPR refuse de s'inscrire dans le traditionnel clivage droite/centre/gauche qu'il estime vidé de substance, dans la mesure où les dirigeants politiques sont privés des moyens de mener des politiques différentes.

L'UPR REFUSE DE S'EXPRIMER SUR LES SUJETS SOCIÉTAUX, QUI DIVISENT LES FRANÇAIS.

Extrait de la charte

Les adhérents de l'UPR admettent comme un principe essentiel que l'UPR n'est pas le lieu où les questions accessoires doivent être abordées, sauf lorsqu'il s'agit de démontrer l'impuissance des instances nationales. Ils veillent ainsi à ne pas introduire au sein du mouvement de motifs de division aussi nuisibles que sans objet.

Des Français appartenant à toutes les sensibilités politiques

L'UPR rassemble des Français venus de tous les horizons sociaux, professionnels, religieux, ethniques, et de toutes sensibilités politiques. La moyenne d'âge des adhérents est de 40 ans et 85 % d'entre eux n'ont jamais adhéré à un parti politique auparavant.



Vincent BROUSSEAU

53 ans | ENS | Docteur en mathématiques | Docteur en économie | ancien économiste à la Banque centrale européenne (BCE)



Karine COMAS

39 ans | Responsable de laboratoire

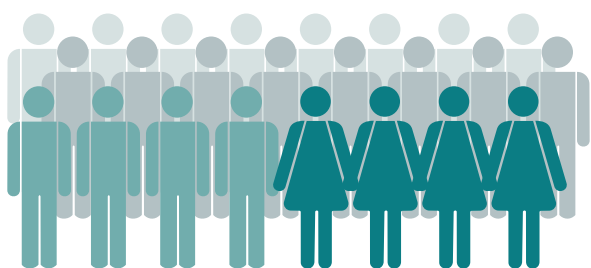
L'UPR est présente sur les cinq continents et compte 6 % d'adhérents situés hors du territoire français alors que la moyenne nationale est de 2 %.

Le mouvement compte dans ses rangs des experts et des chercheurs travaillant sur l'économie, la monnaie, la géopolitique, les relations internationales, la défense, le numérique, etc.

Le ministère de l'Intérieur classe l'UPR en liste diverse

La cellule politique du ministère de l'Intérieur a officiellement classé les listes de l'UPR en « LDIV », c'est à dire en « listes diverses », non seulement aux élections européennes de 2014, mais également lors des élections départementales, législatives et régionales auxquelles l'UPR s'est présentée en 2015. Le ministère de l'Intérieur, après étude approfondie de notre programme, de nos idées et en prenant en compte notre objectif principal de faire sortir la France de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN, a donc bel et bien reconnu que les propositions de l'UPR ne sont ni de gauche, ni de droite, ni a fortiori d'extrême gauche ou d'extrême droite. Les adhérents de l'UPR sont d'ailleurs des Français de toutes origines sociales, professionnelles, géographiques, politiques, ethniques et confessionnelles. D'après nos sondages internes, il semble qu'une toute petite majorité d'entre eux soient de sensibilité de gauche, y compris communistes, mais qu'une large minorité soient de sensibilité libérale, ou gaulliste, ou chrétien social, ou écologiste. L'UPR présente aussi un nombre significatif de Français d'origine immigrée et elle compte trois fois plus de Français expatriés que la moyenne nationale : c'est la preuve que nos analyses et nos propositions sont perçues comme justes par des compatriotes qui vivent dans 79 États du monde.

11 207 adhérents



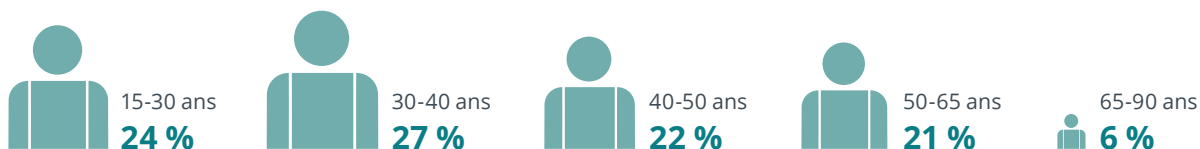
dont 20 % d'adhérentes
(le pourcentage de femmes est encore faible
mais il ne cesse d'augmenter)



répartis dans 79 pays du monde
l'UPR compte 690 adhérents
expatriés à l'étranger, soit 6,2%
du total des adhérents



85 % d'entre eux adhèrent à un parti pour la 1^{re} fois



plus jeunes que dans les autres partis

Typologie des adhérents de l'UPR

Source : Union populaire républicaine

6. FRANÇOIS ASSELINEAU : LE PRÉSIDENT FONDATEUR

François Asselineau est inspecteur général des finances et président de l'Union populaire républicaine. Il a travaillé dans plusieurs cabinets ministériels et a été délégué général à l'Intelligence économique.

Conseiller aux affaires internationales

En 1985, François Asselineau est reçu à l'École nationale d'administration et sort deuxième de la voie d'administration économique (Promotion Léonard de Vinci). Il choisit le grand corps de l'Inspection générale des finances. Il est chargé de mission auprès du président du Crédit national puis chef du bureau Asie-Océanie à Bercy, avant d'être appelé, en 1993, comme conseiller pour les affaires internationales au cabinet de Gérard Longuet, ministre de l'Industrie et du Commerce extérieur du gouvernement Balladur.



François Asselineau
Président et fondateur de l'UPR

Directeur de cabinet ministériel

En juin 1995, il devient directeur du cabinet de Françoise de Panafieu, ministre du Tourisme, puis chargé de mission au cabinet d'Hervé de Charette, ministre des Affaires, où il est en charge de l'Asie, de l'Océanie, de l'Amérique latine et des questions économiques. À ce titre, il prépare les voyages du président de la République et du ministre des affaires étrangères, notamment en Chine, au Japon, en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Il s'entretient avec de nombreux dirigeants de la planète, depuis le pape Jean-Paul II jusqu'à l'empereur du Japon, et de Nelson Mandela aux chefs d'État brésilien, argentin, saoudien, chinois (Jiang Zemin, Li Peng), vietnamien, indonésien, etc.

Délégué général à l'Intelligence économique

Après la dissolution de l'Assemblée nationale en 1997, il rejoint l'Inspection des finances. Il se rapproche de Charles Pasqua lorsque celui-ci décide, en janvier 1999, de présenter une liste aux élections européennes de juin pour protester contre la ratification sans référendum du traité d'Amsterdam. Quelques mois plus tard, François Asselineau devient directeur chargé des affaires économiques et internationales au Conseil général des Hauts-de-Seine, présidé par Charles Pasqua, puis il devient son directeur de cabinet de 2000 à 2004.

Élu conseiller de Paris en mars 2001

François Asselineau adhère pour la première fois à un parti, le Rassemblement pour la France (RPF) en 2001. Il devient membre du bureau national, directeur des études et porte-parole. François Asselineau est alors élu conseiller de Paris en mars 2001 sur une liste qu'il conduisait dans le 19^e arrondissement (15,8 % des voix au second tour, en triangulaire contre le candidat socialiste et contre le candidat RPR-UDF). Le 25 mars 2007, jour du 50^e anniversaire du traité de Rome, il décide de créer l'Union populaire républicaine (UPR) dont l'objectif essentiel est de faire sortir la France de l'Union européenne, sereinement, démocratiquement et conformément au droit international.

Quatre questions à François Asselineau

► L'Union populaire républicaine est-elle prête à faire alliance avec d'autres partis ?

Oui, mais sous plusieurs conditions. La première est d'accepter l'idée qu'il faille hiérarchiser les priorités en refusant tout débat clivant sur les sujets sociétaux. La seconde est de refuser d'entrer dans le jeu de la droite contre la gauche, et réciproquement. La troisième est d'accepter une sortie unilatérale de l'Union européenne, de l'euro et de l'OTAN sans aucune ambiguïté.

► Pourquoi l'UPR ne souhaite-elle pas s'exprimer sur les sujets de société ? Les Français y sont pourtant sensibles...

Je ne nie pas l'importance des sujets sociétaux. Mais comment voulez-vous rassembler les Français si vous prenez position sur des sujets qui, par nature, les divisent ? Nous pensons que la situation est trop grave pour cela. Notre objectif est de rassembler provisoirement les Français pour qu'ils renouent avec leur démocratie. Une fois que cet objectif sera atteint, les Français auront tout loisir de s'écharper sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Ils pourront même décider d'une politique de droite ou de gauche !

► Vous souhaitez faire sortir la France de l'Union européenne. Vos idées sont-elles proches de celles du Front national ?

Votre question illustre les trucages médiatiques dont sont victimes les Français. Premièrement, le Front national (FN) comme le Front de gauche (FDG) et bien d'autres, ne proposent pas de sortir de l'Union européenne. Ils la critiquent, proposent « une autre Europe », et parfois agitent l'idée d'un référendum. Je mets au défi qui que ce soit de me montrer un document où Mme Le Pen exprimerait explicitement sa volonté de sortir de l'Union européenne de façon unilatérale. Je vous souhaite bon courage, car, comme je ne cesse de le répéter, le Front national ne le propose pas. Deuxièmement, vous remarquerez que certains membres du Front national ont une fâcheuse tendance à stigmatiser des populations ou des religions en tenant des propos outranciers. De notre côté, nous refusons toute stigmatisation. Lorsque vous avez compris cela, vous comprenez le rôle du Front national dans la vie politique française : faire croire qu'être patriote et vouloir défendre la France implique de détester les autres et leurs différences. À l'UPR, nous chérissons la France comme nous chérissons toutes les autres cultures du monde.

► Vous dites que les Français ne sont plus en démocratie. Mais ne sont-ils pas libres de voter ? Ne sont-ils pas libres de s'exprimer ?

Les Français ne votent presque plus. Toutes les études montrent que l'abstention gagne du terrain année après année. Les Français ne se rendent plus aux urnes parce qu'ils comprennent que leurs élus n'ont plus les moyens de changer les choses. Sommes-nous en démocratie si l'acte de voter ne permet plus de choisir ? Quant à la liberté d'expression, on voit bien qu'il est de plus en plus difficile d'exprimer des idées autres que celles promues par les européistes. En réalité, nous assistons à la mise en place d'un système de plus en plus autoritaire sous couvert de démocratie. Les choses sont très graves. Nous vivons une période historique où les tenants du système, financiers et européistes en tête, souhaitent conserver leur pouvoir à tout prix, au risque de déclencher une explosion sociale sur le continent européen.

7. PASSAGES MÉDIAS

► Le président de l'UPR a été l'invité politique de Laurent Ruquier dans l'émission *On n'est pas couché* le 20 septembre 2014 sur France 2.



► François Asselineau a été invité dans l'émission *Ce soir ou jamais (CSOJ)* de Frédéric Taddeï le 02 octobre 2012 sur France 3.



► Dans le cadre des élections européennes du 25 mai 2014, François Asselineau était l'invité de Jean-Jacques Bourdin sur *RMC INFO* le mardi 20 mai 2014.



► Débat sur *BFM-TV* avec Christophe Hondelatte le 03 mai 2015



Consultez tous les passages médias (TV et radios) de François Asselineau sur notre site Internet :
<http://www.upr.fr/emissions-radio-tv>

8. RÉSULTATS ÉLECTORAUX

Election législative partielle du Lot-et-Garonne — 16 juin 2013

Candidat : François Asselineau

Inscrits : 75 163

Abstentions : 40 675, soit 54,12 % des inscrits

Votants : 34 488, soit 45,88 % des inscrits

Exprimés : 32 848 votes, soit 43,70 % des inscrits et 95,24 % des votants

Blancs ou nuls : 1 640 votes, soit 2,18 % des inscrits et 4,76 % des votants

Résultats : 0,25 % des inscrits et 0,58 % des exprimés

Elections européennes — 25 mai 2014

Résultats : l'UPR a recueilli 77 136 suffrages, soit 0,41 % des suffrages exprimés.

Elections départementales — 22 mars 2015

Résultats : L'UPR a obtenu une moyenne de 1,63 % des suffrages exprimés dans les 14 cantons où elle présentait des candidats, dimanche 22 mars 2015. Ce score correspond à une multiplication par 4 du score national de 0,41 % obtenu par l'UPR, il y a dix mois, lors des élections européennes du 25 mai 2014.

3,22 % des suffrages dans le canton de GRANDVILLARS (Territoire de Belfort)

2,18 % des suffrages dans le canton de SAINT-HERBLAIN-1 (Loire-Atlantique)

2,04 % des suffrages dans le canton de SAINT-DIÉ-1 (Vosges)

1,96 % des suffrages dans le canton de CENON (Gironde)

1,80 % des suffrages dans le canton de JOUÉ-LES-TOURS (Indre-et-Loire)

1,78 % des suffrages dans le canton de BETHONCOURT (Doubs)

1,55 % des suffrages dans le canton d'D'ERSTEIN (Bas-Rhin).

1,42 % des suffrages dans le canton de MARSEILLE-11 (Bouches-du-Rhône)

1,39 % des suffrages dans le canton de CAEN-3 (Calvados)

1,33 % des suffrages dans le canton de SARCELLES (Val-d'Oise)

1,25 % des suffrages dans le canton de MONTEUX (Vaucluse)

1,05 % des suffrages dans le canton de NÎMES-1 (Gard)

1,03 % des suffrages dans le canton de SOLLIÈS-PONT (Var)

0,79 % des suffrages dans le canton de NICE-9 (Alpes-Maritimes)

Election législatives partielle dans la 3^e circonscription de l'Aveyron — 6 septembre 2015

Candidats :

Loïc Massebiau, 32 ans, était le candidat titulaire investi par l'UPR. Né à Millau dans une famille d'agriculteurs, résidant toujours à Millau, chef d'entreprise, écrivain et historien local, Loïc Massebiau est le délégué départemental de l'UPR dans l'Aveyron.

Édith Paradis, 41 ans, responsable départementale de l'UPR pour la Lozère, musicienne intervenant en milieu scolaire, était la candidate suppléante.

Résultats : l'UPR a recueilli 444 suffrages, soit 1,86 % des suffrages exprimés (23 935 voix).

Elections régionales — décembre 2015

L'Union populaire républicaine (UPR), qui se présentait dans 12 régions métropolitaines et dans une région d'outre-mer, l'île de la Réunion, soit un total de 13 listes comportant 1 971 candidats, a recueilli dimanche 6 décembre 189 046 voix, soit 0,87 % des suffrages exprimés.

Ce score correspond à une multiplication par 2,5 du nombre de nos électeurs depuis les élections européennes de mai 2014, il y a 18 mois, où l'UPR avait recueilli 76 907 voix.

Région	Nombre de voix	% exprimés
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	12 765	1,48 %
PAYS DE LA LOIRE	16 019	1,26 %
ALSACE-CHAMPAGNE-ARDENNE-LORRAINE	19 171	1,08 %
ILE-DE-FRANCE	29 763	0,94 %
NORMANDIE	10 637	0,93 %
AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES	19 050	0,92 %
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	8 833	0,92 %
AUVERGNE-RHONE-ALPES	21 720	0,87 %
BRETAGNE	10 412	0,87 %
LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES	14 601	0,71 %
NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE	14 353	0,64 %
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	10 762	0,61 %
LA REUNION	1 264	0,48 %
TOTAL DES VOIX OBTENUES	189 350	0,89%



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

Union populaire républicaine
15 rue Erard, 75012 Paris

upr.fr

facebook.com/upr.francoisasselineau

twitter.com/UPR_Asselineau

youtube.com/UPRdiffusion

dailymotion.fr/UPR-TV